EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AVAILLES-THOUARSAIS

L'an deux mille seize, le quinze septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Availles-Thouarsais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel ROBERT, Maire.

Présents : Mmes et MM - ROBERT D. – MÉNARD N. – BERNARD F. – CHATIN C. – BÉGEAU F. – MILTEAU J.C. – BAUDELOT C. – PAQUEREAU D. – BODET M.

Absents Excusés : MM. JOLIVET H. – RIPOT J.F.

Secrétaire de Séance : M. MILTEAU J.C.

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2016 a été adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2016-032

Objet : Projet d'échanges et cessions de parcelles forestières

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de la consultation foncière des propriétaires forestiers des communes d'Airvault, Availles-Thouarsais, Irais et Saint-Généroux. Pour la Commune d'Availles-Thouarais, le « Bois de la Praire » a été retenu pour lancer une action foncière forestière, ce qui représente une surface de 4.67 ha.

La mise en œuvre d'une opération foncière forestière engendre des frais de géomètre qui sont répartis ainsi :

- 50 % à la charge du Département,
- 20 % à la charge des Communes,
- 30 % à la charge des propriétaires.

Le coût pour la Commune d'Availles-Thouarsais s'élève à 128 €uros.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette participation financière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- EMET un avis favorable à la participation financière de la Commune pour ce projet d'échanges,
- AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

ACTE ABSOLUMENT EXECUTOIRE REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE PARTHENAY
LE 28 SEP. 2016
AFFICHÉ LE 19 SEP. 2016
PUBLIÉ LE 10 OCT. 2016

MAIRIE DE AVAILLES THOUARSAIS
79 (Deux-Sèvres)

LE MAIRE